



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que la Ville de Rimouski a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

BIEN ALIÉNÉ	DATE DE L'ALIÉNATION	ACQUÉREUR(S)	PRIX	RÉSOLUTION(S)	NUMÉRO INSCRIPTION
Lot 5 793 989 du cadastre du Québec	2020-10-29	Myriam Morneau Martin Lemieux	67 071,82 \$	2020-06-355	25 807 065
Lots 6 502 180 et 6 502 181 du cadastre du Québec	2022-07-13	9013-2622 Québec inc.	31 944,43 \$	2022-01-034	27 416 579

FAIT À RIMOUSKI, CE 10 août 2022

Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat